

LAZARD FRERES GESTION S.A.S.

OBJECTIF JAPON COUVERT

Fonds Commun de Placement

**RAPPORT ANNUEL
au 31 décembre 2015**

FIA Nourricier de la Sicav Objectif Japon

OPC du groupe LAZARD

Siège social : 25, rue de Courcelles, 75008 Paris
SAS au capital de € 14 487 500,00
352 213 599 R.C.S. PARIS

Classification AMF
ACTIONS INTERNATIONALES

Catégorie
FIA NOURRICIER
Le FCP capitalise ses sommes distribuables

Objectif de gestion

Le FCP est un FIA nourricier de l'action A de la Sicav Maître Objectif Japon. L'objectif de gestion vise à atteindre une performance supérieure à l'indice TOPIX dividendes nets réinvestis, en cours de clôture, exprimé en yens.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice TOPIX, dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en yens. Cet indice est composé de plus de mille cinq cents sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations. Les valeurs de l'indice hors dividende sont consultables sur Bloomberg (code : TPX Index) ; la fonction TRA permet d'obtenir une performance dividendes réinvestis.

Profil de risque

Le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de la Sicav Objectif Japon (OPCVM maître) à l'exception du risque de change.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM Maître Objectif Japon :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas de marchés.

Les risques spécifiques liés aux marchés Actions et Obligations internationales sont les suivants :

- Risque lié aux marchés actions :

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de la valeur liquidative pouvant avoir un impact négatif significatif sur la performance. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative de la Sicav est susceptible de diminuer.

- Risque de perte en capital :

Plus généralement, il se peut que la Sicav n'atteigne pas ses objectifs et que l'investisseur ne recouvre pas le capital investi.

- Risque Sectoriel/Géographique :

Risque lié à l'évolution de la valorisation d'un segment de marché particulier (secteur économique marchés japonais).

- Risque lié au choix des actions individuelles :

Risque propre aux variations des actions d'une entreprise en particulier.

- Risque de liquidité des marchés :

L'investissement sur le marché des petites et moyennes capitalisations se caractérise par une liquidité plus faible susceptible de rallonger les délais nécessaires aux investissements et désinvestissements.

- Risque lié à des événements extérieurs :

Crise de liquidités sur les marchés ou de fermeture des marchés, événements fiscaux, juridiques, etc., applicables à la Sicav, et pouvant modifier la performance de la Sicav.

- Risque lié aux souscriptions/rachats :

Risque lié à d'importantes entrées ou sorties de clients dans la Sicav, pouvant amener le gérant à changer rapidement la structure du portefeuille pour y faire face (risque de déformation temporaire du portefeuille).

- Risque sur instruments dérivés :

La Sicav peut s'exposer sous forme synthétique aux marchés des actions jusqu'à une fois son actif net. L'utilisation des produits dérivés sur marchés organisés et de gré à gré peut exposer la valeur liquidative à des variations dues aux fluctuations des marchés sous-jacents.

- Risque de change :

L'investissement sur le marché des actions japonaises génère une exposition au risque de change et peut induire une volatilité plus importante.

- Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par cette Sicav d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la Sicav à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

- Risque de taux :

La Sicav est principalement investi en actions, le risque de taux est donc peu significatif. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le cours des actions peut être indirectement impacté par l'évolution des taux d'intérêt.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque <<actions japonaises>>.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Informations relatives aux investisseurs américains :

Le FCP n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le FCP investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le FCP, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Commissaire aux comptes, gestionnaire

Commissaire aux comptes

MAZARS
Exaltis - 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Gestionnaire

LAZARD FRERES GESTION S.A.S.
25, rue de Courcelles
75008 PARIS

ETABLISSEMENT CHARGE de RECUEILLIR les SOUSCRIPTIONS et les RACHATS

Les souscriptions et les demandes de rachat sont effectuées chez Lazard Frères Gestion sur la base

- J (date de la valeur liquidative pour les souscriptions) règlement J + 1

- J (date de la valeur liquidative pour les rachats) règlement J + 3

**les ordres passés avant 11 H 30 sont exécutés sur la valeur liquidative de l'OPCVM Maître
calculée sur les cours de clôture de la bourse du lendemain**

DÉPOSITAIRE

LAZARD FRERES BANQUE. 121, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RAPPORT ANNUEL 2015

EVOLUTION ET PERFORMANCE

Au cours de cet exercice, l'actif net du Fonds a connu l'évolution suivante :

de € 192 924 920,89 le 31 décembre 2014, il est passé à € 178 876 620,45 le 31 décembre 2015.

Le nombre de parts en circulation au 31 décembre 2015 est de 245 147.

Le nombre de parts souscrites tout au long de l'exercice s'est élevé à 60 041 parts, ce qui représente un montant de € 46 298 004,63.

Sur la même période, 79 645 parts ont été présentées au rachat, pour un montant de € 60 544 916,83.

La valeur liquidative de € 728 ,70 le 31 décembre 2014 est passée à € 729,67 le 31 décembre 2015 ce qui correspond à une évolution de 0,13 %.

La performance de l'indice sur la période est de 12,06 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

Information relative à l'effet de levier :

Calcul du levier en méthode brute : 175,21%

En méthode brute, LFG applique les règles décrites dans le règlement AIFM qui requiert de prendre la valeur absolue des positions avec dérivés convertis en positions équivalentes et déduction des liquidités (et équivalents de liquidité soit les OPC monétaire). La valeur obtenue est ensuite rapportée à la VNI.

Calcul du risque global en base 100 : 100%

Les formules de calcul utilisées pour tous les instruments financiers sont décrits dans l'annexe 1 de l'instruction AMF. Les produits structurés sont pris en compte en équivalent delta, tout comme les obligations convertibles.

Le calcul du risque global s'applique en agrégeant les positions par devise, futures de change et contrats à terme de devises et en effectuant les compensations.

Pour les OPC nourriciers, les lignes du maître sont « transparentes » au prorata de leur détention par le nourricier qui sont agrégées avec celles du nourricier.

Information relative aux mouvements du portefeuille sur la période :

Code de mouvement	Isin	Libellé	Montant Net €
Achat	FR0000004012	Objectif Japon A-	84680160

Code de mouvement	Isin	Libellé	Montant Net €
Vente	FR0000004012	Objectif Japon A-	118404708

Information relative au risque global :

La méthode de calcul utilisée par l'OPC est celle du calcul de l'engagement.

Information relative aux acquisitions et cessions temporaires de titres :

Dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie, le gestionnaire pourra avoir recours à des opérations de repo. Ces pensions livrées se font exclusivement avec Lazard Frères Banque et sur une durée d'une journée, éventuellement renouvelable.

Les titres reçus en garantie par l'OPC afin de réduire le risque de contrepartie seront, les cas échéants, détaillés dans la rubrique « 3.9 Autres opérations » des compléments d'information.

Les revenus sur ces opérations sont mentionnés dans le compte de résultat, dans la rubrique « Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres ».

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE et POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV MAITRE
OBJECTIF JAPON****ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Du point de vue macro-économique, l'année 2015 a été marquée dans l'ensemble par un bon dynamisme de l'activité domestique. Le marché de l'emploi est resté vigoureux ; le taux de chômage est demeuré très faible, passant de 3,4% en décembre 2014 à 3,3% en décembre 2015, tandis que le rapport offres/ demandes d'emploi est passé de 1,14 à 1,27. Les rémunérations ont donc progressé, toutefois le rythme de croissance des salaires est demeuré relativement modeste en raison d'un effet « mix » ; croissance plus marquée des emplois à temps partiels et de l'emploi féminin, deux catégories de travail moins bien rémunérées.

L'inflation a progressé modestement ; comme dans les autres pays, l'écroulement du prix du pétrole a pesé sur l'indice CPI, mais l'indice « softcore » (qui élimine cet effet) est passé de 0,4% à 1,3%.

Les différents indices de confiance (ménages, entreprises...) sont restés dans l'ensemble sur de bons niveaux même si on relève un affaiblissement de la confiance des PME en fin d'année.

L'investissement et le tourisme ont contribué notablement à l'activité ; 19,7m d'étrangers ont visité le Japon en 2015, soit une hausse de 47% par rapport à 2014.

Sur le front des réformes institutionnelles, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines majeurs : déréglementation du marché de l'électricité, modernisation de l'agriculture, introduction en bourse de la poste, signature du traité établissant le TPP, vaste accord de libre-échange liant 13 pays du Bassin Pacifique (lequel reste à ratifier).

C'est dans le domaine de la gouvernance que les réformes les plus fondamentales nous semblent devoir être identifiées, avec en particulier l'entrée en vigueur d'un Code de Gouvernance calqué sur le modèle britannique au 1^{er} juin. Les dirigeants d'entreprise sont soumis à une pression grandissante pour renforcer la rentabilité, notamment du fait du changement de la composition des conseils d'administration. Cela s'est traduit par la poursuite de la croissance des retours aux actionnaires. Il demeure à nos yeux encore un potentiel majeur dans ce domaine, puisque les entreprises cotées japonaises versent en moyenne 41% des leurs bénéfices aux actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats de titres, contre 94% pour les entreprises américaines et 65% pour les européennes.

Si le tableau est plutôt positif du côté de la conjoncture domestique, la situation a été en revanche beaucoup plus compliquée du côté de l'environnement économique global. Si les

pays développés n'ont pas posé de problème particulier (stabilité aux Etats-Unis, reprise graduelle en Europe), ce sont les marchés émergents ont concentré les inquiétudes, au premier rang desquels la Chine, qui a alimenté des craintes sur la stabilité de son système économique et financier. L'exercice périlleux de rebalancement du modèle économique chinois au profit de la consommation, alors que l'industrie était jusqu'alors privilégiée, a en particulier provoqué un effondrement des matières premières avec des effets de ricochet sur des pans entiers de l'activité industrielle.

Nous relevons en contrepartie que le ¥, malgré une volatilité marquée, a terminé l'année pratiquement là où il l'avait commencé par rapport aux autres devises.

POLITIQUE DE GESTION

En début d'année nous avons considérablement réduit l'exposition du portefeuille aux valeurs les plus cycliques (cession de Mitsui, Inpex, JGC, NSK...) pour nous repositionner sur des titres moins soumis au risque macro, mais privilégiant des thématiques séculaires (énergie, environnement, automation, modernisation du parc immobilier japonais...). Nous avons maintenu une surexposition aux valeurs financières tout au long de l'année afin de chercher à bénéficier de la sortie de déflation au Japon, mais aussi parce que bon nombre de sociétés dans ce segment de la cote ont su trouver de nouveaux moteurs de croissance, en particulier à l'étranger (MUFG, Orix). Nous avons maintenant une exposition nulle aux utilities, au sujet desquelles persiste une absence de visibilité depuis Fukushima, mais qui doivent également gérer la déréglementation tout en renflouant des bilans lourdement dégradés. Nous avons maintenu une sous-exposition aux valeurs perçues comme défensives (santé, alimentation), dont les valorisations nous semblaient difficiles à justifier. Toutefois, nous avons profité d'opportunités d'acquérir plusieurs valeurs de qualité offrant une croissance stable à l'occasion d'« accidents » boursiers (Hoya, Ajinomoto, Unicharm, Kao).

FRAIS DE NEGOCIATION

Les frais de négociation sont perçus par LAZARD FRERES BANQUE. Ils ne sont pas soumis à une clé de répartition.

Ces frais sont perçus dans le cadre de la société en participation, qui assure entre LAZARD FRERES BANQUE et LAZARD FRERES GESTION S.A.S. la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et comptable, à la conservation des valeurs et à l'exécution des mouvements sur ces valeurs.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPCVM dont il assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'il a établi concernant sa politique d'exercice du droit de vote. Ce document est mis à disposition des porteurs de parts sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le " Comité Broker " de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS OU GERES PAR UNE ENTITE DU GROUPE LAZARD

L'information relative à ces instruments figure dans les comptes annuels de la Sicav.

INFORMATION CRITERES ESG

La prise en considération de critères extra-financiers est au cœur de notre philosophie d'investissement actions ISR (Investissement Socialement Responsable). La philosophie même de notre gestion ISR repose sur une conviction forte : la performance économique de l'entreprise n'est durable que s'il y a prise en compte de certains facteurs extra-financiers. La valorisation du "capital humain" et la prévention de l'ensemble des risques environnementaux sont une assurance de la pérennité de la performance économique.

La qualité de la gouvernance d'entreprise est analysée pour toutes les sociétés dont les actions sont détenues par des OPC gérés par Lazard Frères Gestion, même s'il ne s'agit pas de portefeuilles développant spécifiquement une gestion ISR. Dans ce cadre, le Fond Commun de Placement OBJECTIF JAPON COUVERT géré par Lazard Frères Gestion prend en compte les critères de qualité de gouvernance, sans que ceux-ci ne soient nécessairement associés simultanément à des critères sociaux ou environnementaux.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2015 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des FIA, en excluant la gestion des Opvcvm et la gestion sous mandats, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des Opc de Lazard Frères gestion.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La Direction Générale supervise la détermination du montant individuel des rémunérations déterminé notamment sur la base d'une fiche individuelle d'appréciation, support à l'entretien d'évaluation annuelle.

Les critères d'évaluation individuelle annuelle permettent de mesurer l'adéquation du Personnel Identifié avec le poste qu'il occupe, de prendre en considération ses compétences, d'apprécier notamment sa fiabilité et son autonomie.

Cette évaluation rend compte de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée et permet de fixer en conséquence les objectifs à venir.

CHANGEMENT INTERVENU AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

NEANT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP OBJECTIF JAPON COUVERT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux organismes de placement collectif à capital variable, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 04 mai 2016

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX

bilan au 31 décembre 2015 en euros

ACTIF	EXERCICE au 31/12/15 €uros	EXERCICE au 31/12/14 €uros
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	179 863 215,00	195 014 025,00
DEPOTS	0,00	0,00
➤ <i>OPC MAITRE</i>	<i>179 863 215,00</i>	<i>195 014 025,00</i>
➤ <i>CONTRATS FINANCIERS</i>	<i>3 430 608,69</i>	<i>2 245 249,24</i>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 430 608,69	2 245 249,24
Autres opérations	0,00	0,00
CREANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	765 245,79
liquidités	0,00	765 245,79
TOTAL DE L'ACTIF	183 293 823,69	198 024 520,03
PASSIF	EXERCICE au 31/12/15 €uros	EXERCICE au 31/12/14 €uros
CAPITAUX PROPRES		
➤ Capital	178 435 560,61	184 258 352,64
➤ Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
➤ Report à nouveau (a)	0,00	0,00
➤ Plus et moins-values nettes de l'exercice (ab)	660 883,66	8 866 272,34
➤ Résultat de l'exercice (ab)	-219 823,82	-199 704,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (= Montant représentatif de l'actif net)	178 876 620,45	192 924 920,89
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 430 608,69	2 245 249,24
➤ <i>CONTRATS FINANCIERS</i>	<i>3 430 608,69</i>	<i>2 245 249,24</i>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 430 608,69	2 245 249,24
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 527,44	2 105,93
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 527,44	2 105,93
COMPTES FINANCIERS	985 067,11	2 852 243,97
Concours bancaires courant	985 067,11	2 852 243,97
Emprunt	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	183 293 823,69	198 024 520,03

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

hors bilan au 31 décembre 2015 en euros

	EXERCICE au 31/12/15 €uros	EXERCICE au 31/12/14 €uros
OPERATIONS DE COUVERTURE		
➤ ENGAGEMENTS SUR MARCHES REGLEMENTES OU ASSIMILES		
DEVICES		
Achat 1 415 EUR/JPY CME 03/16	176 888 494,70	
Achat 1 530 EUR/JPY CME 03/15		191 157 818,63
➤ ENGAGEMENTS DE GRE A GRE		
➤ AUTRES ENGAGEMENTS		
AUTRES OPERATIONS		
➤ ENGAGEMENTS SUR MARCHES REGLEMENTES OU ASSIMILES		
➤ ENGAGEMENTS DE GRE A GRE		
➤ AUTRES ENGAGEMENTS		

compte de résultat au 31 décembre 2015 en euros

	EXERCICE au 31/12/15 €uros	EXERCICE au 31/12/14 €uros
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES¹	0,00	0,00
▪ Produits sur dépôts et comptes financiers	0,00	0,00
▪ Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
▪ Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
▪ Produits sur titres de créances	0,00	0,00
▪ Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
▪ Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	33 053,78	21 070,89
▪ Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
▪ Autres charges financières	33 053,78	21 070,89
TOTAL II	33 053,78	21 070,89
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	-33 053,78	-21 070,89
▪ Autres produits (III)	0,00	0,00
▪ Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	201 721,51	165 363,98
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L.214-17-1)(I - II + III - IV)	-234 775,29	-186 434,87
▪ Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 951,47	-13 269,22
▪ Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I-II+III-IV+/-V-VI)	-219 823,82	-199 704,09

¹ Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC

annexe aux comptes

I. REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

1 – Règles d'évaluation des Actifs

➤ **Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.**

▪ **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

▪ **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

- En application des règles de valorisation fixées par le prospectus, « *La valeur liquidative est datée du jour d'évaluation, sauf lorsque le jour d'évaluation tombe la veille d'une période chômée en France (week-ends ou jours fériés), auquel cas, la valeur liquidative est datée du dernier jour de cette période (ex. le jour d'évaluation est un vendredi, la valeur liquidative est datée du dimanche).* »
- En conséquence, la valeur liquidative au jeudi 31 décembre 2015 inclue les frais de gestion calculés jusqu'au dimanche 3 janvier 2016.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du FCP) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du FCP).

2 – Méthode de comptabilisation

▪ **Des revenus des valeurs à revenu fixe**

- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des « intérêts encaissés ».

▪ **Des frais de gestion**

- Les frais de gestion sont calculés forfaitairement à chaque valorisation.
- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{array}{r} \text{Actif brut} \\ \times \quad \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ \times \quad \frac{\text{nb jours jusqu'à prochaine VL}}{365} \end{array}$$

- En application des règles de valorisation fixées par le prospectus, « *La valeur liquidative est datée du jour d'évaluation, sauf lorsque le jour d'évaluation tombe la veille d'une période chômée en France (week-ends ou jours fériés), auquel cas, la valeur liquidative est datée du dernier jour de cette période (ex. le jour d'évaluation est un vendredi, la valeur liquidative est datée du dimanche).* »
- En conséquence, la valeur liquidative au jeudi 31 décembre 2015 inclue les frais de gestion calculés jusqu'au dimanche 3 janvier 2016.
- Ce montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.
- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :
 - . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
 - . des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Le taux maximum des frais de gestion est de 0.10 %, sur la base définie dans le prospectus.

▪ **Des frais de transaction**

La méthode retenue est celle des frais exclus.

▪ **Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée**

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 619.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

-

3 – Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'euro.

4 – Affectation

FCP de Capitalisation des revenus et des plus-values.

5 – Annexes

Les comptes annuels sont présentés selon le nouveau format conformément aux dispositions du Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 et ses modifications successives :

Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables selon le règlement antérieur ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Les modifications portent donc essentiellement sur la présentation des documents de synthèse et sur la nomenclature des OPC, le montant global des OPC demeure inchangé.

Afin d'assurer la comparabilité des états de synthèse de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, les modifications suivantes ont été effectuées sur la présentation des données de l'exercice N-1 de manière simplifiée en l'absence d'impact significatif identifié sur la comparabilité des données:

- La sous-rubrique « OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

II - Evolution de l'actif net

		EXERCICE au 31/12/15 €uros	EXERCICE au 31/12/14 €uros
Actif net en début d'exercice		192 924 920,89	145 807 689,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	+	46 298 004,63	73 908 745,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-	-60 544 916,83	-36 518 233,55
Plus - values réalisées sur dépôts et instruments financiers	+	18 969 022,27	2 849 128,84
Moins - values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	0,00	-131 440,51
Plus - values réalisées sur instruments financiers à terme	+	16 001 543,21	21 989 057,68
Moins - values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-34 321 460,96	-15 802 405,29
Transactions	-	-68 128,89	-54 697,32
Différences de change	+/-	-310 244,86	30 640,86
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	+/-	1 348 015,73	6 364 431,67
▪ Différence d'estimation exercice N		19 942 539,63	18 594 523,90
▪ Différence d'estimation exercice N - 1		18 594 523,90	12 230 092,23
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	+/-	-1 185 359,45	-5 331 562,26
▪ Différence d'estimation exercice N		-3 430 608,69	-2 245 249,24
▪ Différence d'estimation exercice N - 1		-2 245 249,24	3 086 313,02
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	-234 775,29	-186 434,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	0,00	0,00
Autres éléments	+/-	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice		178 876 620,45	192 924 920,89

III - Compléments d'information

3.1 Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Obligations et valeurs assimilées par nature d'instrument

➤ obligations indexées	Néant
➤ obligations convertibles et échangeables	Néant
➤ titres participatifs	Néant
➤ autres	Néant

Titres de créances par nature d'instrument

➤ bons du trésor	Néant
➤ bons à moyen terme négociable	Néant
➤ billets de trésorerie	Néant
➤ certificats de dépôt	Néant
➤ autres	Néant

Opérations de cession sur instruments financiers par nature d'instrument

➤ titres de créances négociables	Néant
➤ actions	Néant
➤ obligations	Néant

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché

➤ taux	Néant
➤ actions	Néant
➤ devises	176 888 494,70 €

3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Dépôts				
Obligations et valeurs assimilées				
Titres de créances				
Opérations temporaires sur titres				
Comptes financiers				*
Passif				
Opérations temporaires sur titres				
Comptes financiers				985 067,11
Hors-bilan				
Opérations de couverture				
Autres opérations				

* Liquidités non rémunérées

3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif	0-3 mois	3 mois-1an	1 an-3 ans	3 ans-5 ans	>5 ans
Dépôts					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres financiers					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers					
Comptes financiers		985 067,11			
Hors-bilan					
Opérations de couverture					
Autres opérations					

3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Actif	JPY
OPC Maître	
Comptes financiers	
Passif	
Dettes	
Comptes financiers	918 981,65
Hors-bilan	
Opérations de couverture	176 888 494,70
Autres opérations	

3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

Autres créances

➤ Ventilation des opérations de change à terme	
▪ Achat	Néant
▪ Vente	Néant
➤ Coupons à recevoir	Néant
➤ Vente à règlement différée	Néant
➤ Autres	Néant

Autres dettes

➤ Ventilation des opérations de change à terme	
▪ Achat	Néant
▪ Vente	Néant
➤ Achat à règlement différé	Néant
➤ Frais de gestion à régler	1 527,44 €
➤ Autres	Néant

3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire

Total acomptes

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
Date	Montant total	Montant unitaire

Total acomptes

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	EXERCICE	EXERCICE
	au 31/12/15	au 31/12/14
	€uros	€uros

SOMMES RESTANT A AFFECTER

▪ Report à nouveau	0,00	0,00
▪ Résultat	-219 823,82	-199 704,09
TOTAL	-219 823,82	-199 704,09

AFFECTATION

▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
▪ Capitalisation	-219 823,82	-199 704,09
TOTAL	-219 823,82	-199 704,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins values nettes	EXERCICE au 31/12/15 Euros	EXERCICE au 31/12/14 Euros
SOMMES RESTANT A AFFECTER		
▪ Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
▪ Plus et moins-values nettes de l'exercice	660 883,66	8 866 272,34
▪ Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
TOTAL	660 883,66	8 866 272,34
AFFECTATION		
▪ Distribution	0,00	0,00
▪ Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
▪ Capitalisation	660 883,66	8 866 272,34
TOTAL	660 883,66	8 866 272,34

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC depuis les cinq derniers exercices

	EXERCICE 2011 au 30/12/2011	EXERCICE 2012 au 31/12/2012	EXERCICE 2013 au 31/12/2013	EXERCICE 2014 au 31/12/2014	EXERCICE 2015 au 31/12/2015
SOLDE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS AU COURS DE L' EXERCICE					
en Euro	-2 258 168,61	37 179,13	59 978 699,81	37 390 512,18	-14 246 912,20
. Montant souscrits	28 186 673,94	23 348 349,47	91 221 070,80	73 908 745,73	46 298 004,63
. Montant rachetés	30 444 842,55	23 311 170,34	31 242 370,99	36 518 233,55	60 544 916,83
en nombre de parts	-7 703	-980	97 642	55 064	-19 604
. Parts émises	64 082	54 304	150 756	109 997	60 041
. Parts rachetées	71 785	55 284	53 114	54 933	79 645
ACTIF NET (en €)	43 110 781,94	51 435 697,24	145 807 689,91	192 924 920,89	178 876 620,45
Capital émis					
Nombre de parts	113 025	112 045	209 687	264 751	245 147
Valeur liquidative en €	381,42	459,06	695,35	728,70	729,67
Résultat hors compte de régularisation en €	-67 305,05	-58 968,64	-107 237,89	-186 434,87	-234 775,29
Résultat distribuable en €	-63 197,09	-58 756,89	-142 750,52	-199 704,09	-219 823,82
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)					
	N/A	N/A	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
FCP de Capitalisation					
Capitalisation unitaire sur résultat (en €) :	-0,55	-0,52	-0,68	-0,75	-0,89
Capitalisation unitaire sur les plus et moins-values nettes (en €) :	0,00	0,00	159,63	33,48	2,69

**COMPOSITION DE L'ACTIF DE OBJECTIF JAPON COUVERT (FCP)
AU JEUDI 31 DÉCEMBRE 2015**

Libelle	Isin	Cours	COUPON	Dev	Cours Dev	QTE	Evaluation €	%
TOTAL							179 863 215,00	100,55
OPC							179 863 215,00	100,55
UCITS à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays							179 863 215,00	100,55
OBJECTIF JAPON -A-	(*) FR0000004012	192,4700		EUR		934 500,00	179 863 215,00	100,55
Titres donnés en pension							0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension							0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension							0,00	0,00
Instruments financiers à terme							0,00	0,00
Swaps							0,00	0,00
Créances							0,00	0,00
Autres							0,00	0,00
Dettes							-1 527,44	0,00
Autres							-1 527,44	0,00
Comptes financiers							-985 067,11	-0,55
Liquidités							-985 067,11	-0,55
TOTAL DE L' ACTIF NET							178 876 620,45	100,00

(*) Instruments financiers émis ou gérés par une entité du Groupe Laz Nombre de parts au 31-12-2015 245 147,00
 Estimation faite en fonction des cours de bourse disponible le 31-12-2 Valeur liquidative au 31-12-2015 729,67
 Actif Net au 31-12-2015 178 876 620,45

**CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
MAZARS**

**CERTIFICATION DU DEPOSITAIRE
LAZARD FRERES BANQUE**